

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le quatre avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 26 mars 2024

**PRESENTS :**

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

**ABSENTS :**

BOUTTET Ludovic (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI)

**ABSENTS EXCUSES :**

CHAVANNE Pascale (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI)

**POUVOIRS :**

CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MATHELIN Sandra (CCVAI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

CLEMENT Françoise (CCVAI)

**OBJET : Décision du Président**

-

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération du 8 juin 2020, le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président une partie de ses attributions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-10,

- PREND ACTE d'une décision prise par le Président ci-après :

DEC2024\_01

De solliciter le soutien financier de l'Etat pour l'année 2024 pour une subvention à hauteur de 30 000€

1°) Au titre du FNADT 1°) Au titre du FNADT

2°) Au titre du FnFS

COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A Saint-Germain Laval, le 04/04/2024

Le Président,  
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,  
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le : 05 AVRIL 2024  
et de la publication le : 05 AVRIL 2024  
Le Président,*

